

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

9 JUILLET 2026
18h00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 9 juillet 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

Assiste virtuellement :	Madame Martha Slocombe	Siège 2
-------------------------	------------------------	---------

Aussi présent : Maître Claude Gilbert, Greffier
 Maître Mathieu Poitevin, Assistant Greffier

Monsieur Jonathan Cha, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20260709-001

Le Maire déclara la séance ouverte à 19h01.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 9 juillet 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20260709-002

3. Octroi de mandat – Rues Principales

ATTENDU que la revitalisation de l'avenue Westminster constitue une priorité du conseil municipal;

ATTENDU que la Ville a reçu, à la suite d'une visite terrain de l'avenue Westminster, une offre de services de Rues principales, en vue de développer un plan de dynamisation du cœur de la Ville;

ATTENDU que l'option retenue correspond à la phase 1 de l'offre, au montant de 52 345 \$ (plus taxes), avec la possibilité d'ajouter un volet complémentaire de 25 760 \$ (plus taxes) pour la stratégie de mise en œuvre;

ATTENDU que Rues principales est un organisme à but non lucratif légalement constitué, dont la mission consiste à accompagner les municipalités québécoises dans la revitalisation de leurs artères commerciales et de leurs centres-villes;

ATTENDU que, en vertu du paragraphe 5° de l'article 33 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01), un contrat peut être attribué de gré à gré dans les cas déterminés par règlement du gouvernement;

ATTENDU que, en vertu du paragraphe 1 de l'article 5 du Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite

ou de gré à gré (décret 210-2026), un contrat de services peut être attribué de gré à gré lorsqu'il est attribué à un organisme à but non lucratif et qu'il comporte une dépense inférieure au seuil à partir duquel l'organisme municipal doit, en vertu de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, offrir aux entreprises ayant un établissement dans un territoire d'application de cet accord de présenter une soumission;

ATTENDU que le montant estimé du contrat est inférieur au seuil d'application de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne applicable;

ATTENDU que l'attribution de ce contrat à Rues principales est ainsi permise par la Loi et le Règlement précités;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu :

- 1) D'accepter l'offre de services de Rues principales au montant de 52 345 \$ plus taxes applicables, conformément à la proposition;
- 2) D'autoriser monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Ouest, ladite entente;
- 3) De désigner la Directrice générale comme responsable des suivis administratifs découlant de la mise en œuvre de l'entente;
- 4) D'imputer la dépense au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité
20260709-003

4. Ressources humaines – service d'accompagnement (travaux publics)

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest souhaite soutenir le développement de son équipe de gestion des travaux publics et contribuer à l'optimisation durable des opérations du service;

ATTENDU que M. Michel Potvin possède plus de vingt-cinq années d'expérience en gestion dans le domaine des travaux publics municipaux;

ATTENDU que M. Potvin a déposé une proposition d'intervention visant à structurer les méthodes de travail, optimiser les opérations et développer l'autonomie des gestionnaires;

ATTENDU que M. Potvin propose d'intervenir en moyenne deux journées par semaine, au tarif horaire de 100 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU que le mandat pourra être résilié en tout temps par la Ville, sur simple préavis écrit de 24 heures, sans compensation;

EN CONSÉQUENCE,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu :

- 1) De retenir les services de M. Michel Potvin à titre de consultant en accompagnement stratégique aux travaux publics, selon les modalités de la proposition présentée au conseil;
- 2) D'autoriser la Directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Ouest, ladite proposition d'intervention, et à en assurer le suivi administratif;
- 3) D'imputer la dépense au budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité
20260709-004

5. Embauche – contremaître (travaux publics)

Reporté à une prochaine séance.

6. Période de questions du public

À 19h07, Monsieur le Maire a noté le début de la période de questions.

7. Levée de la séance

À 19h08, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260709-005

Jonathan Cha
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales
dans le dossier Archives-20260709